Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20260326-2026_03_20_A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SAINT-CONGARD
N° 2026-03-20

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le vingt mars deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Robin RABASSE, Daniel GUILLOUCHE, Jean-Paul TRECUL, Michel AUBERT, Benjamin DANILO, David GUIHO, Ronan MASSON-BELORGEY ; Mesdames Christelle QUEMARD, Emilie HEDAN, Catherine BONNARD, Pascale ESTRUCH, Charlène JOLY, Aurore LAPORTE, Amélie QUEMARD.

M. Daniel GUILLOUCHE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15 ; Pouvoir : 0 ; Absents : 0

Commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il y a des conseillers volontaires pour constituer la Commission d'appel d'offres. Cette commission est compétente pour la passation des marchés publics selon une procédure formalisée. Elle se compose du Maire, membre de droit, de trois conseillers titulaires ainsi que de trois conseillers suppléants.

Après un tour de table, les conseillers volontaires pour composer cette commission sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Robin RABASSE Daniel GUILLOUCHE Jean-Paul TRÉCUL	Michel AUBERT David GUIHO Ronan MASSON-BELORGEY

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des membres présents, le tableau des membres de la commission d'appel d'offres tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE ST CONGARD 56 (Morbihan)

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 07 avril 2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.